

ARRETÉ N°2022/00282

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE,

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu les Statuts de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) approuvés par le Conseil d'Administration du 02 juillet 2001, modifiés par le Conseil d'Administration du 25 juin 2007 ;

Vu la fin de mandat de Monsieur Oliver DORD, en tant que directeur de l'IPAG, à compter du 04 décembre 2022 inclus ;

Considérant que les statuts de l'IPAG prévoient que la Direction de l'IPAG est élue par son Conseil parmi les catégories de personnels ayant vocation à enseigner à l'IPAG, pour une durée de 5 ans

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Olivier DORD est nommé administrateur provisoire de l'IPAG.

Il est nommé à compter du 05 décembre 2022 jusqu'à la désignation de la nouvelle direction de l'Institut.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services, les Directeurs Généraux Adjoints des Services, et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université et affiché au RDC du bâtiment Pierre GRAPPIN (vitrine des affaires institutionnelles).

Fait à Nanterre, le 25 Novembre 2022

Le Président de l'Université,

Philippe GERVAIS-LAMBONY

